



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 mars 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 mars 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 mars 2006

**Avenant n°2 à la convention entre la Ville de Niort et la Direction
départementale de la Jeunesse et des Sports des Deux-Sèvres :
dispositif Koudpous'79**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Michel GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Guillaume JUIN donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine REYSSAT, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Dominique GUIBERT

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mars 2006

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

En 2004 et 2005 la Ville de Niort s'est associée au dispositif KOUDPOUS'79 initié par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports des Deux-Sèvres (DDJS) avec la Fédération Départementale des Centres Sociaux et Socioculturels des Deux-Sèvres, dans le cadre d'une convention multipartenariale.

Ce dispositif en faveur des jeunes deux-sévriens de moins de 21 ans a pour vocation d'aider les jeunes à la conduite d'un projet, de favoriser la prise d'initiatives et de responsabilité et de les sensibiliser au milieu institutionnel. Les projets peuvent concerner tout domaine : la culture, le sport, l'humanitaire, le social, l'environnement, etc.

Afin de favoriser le soutien aux initiatives des jeunes niortais, il est proposé que la Ville de Niort apporte une aide financière de **400 €** au dispositif au titre de l'année 2006. Conformément à la convention, la contribution de la Ville de Niort est allouée à la Fédération Départementale des Centres Sociaux et Socioculturels des Deux-Sèvres, chargée de la gestion financière du dispositif.

Imputation 65.420 6574

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 à la convention ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer et à verser la subvention à la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels des Deux-Sèvres.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Guillaume JUIN